

OBJET TRAVAUX SPECIALISES D'ELAGAGE DES ARBRES DE LA VILLE

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LES MARCHES**

La Ville assure actuellement l'élagage des arbres de son territoire, par un marché à bons de commande qui se terminera le 9 janvier 2016. Ce marché permet d'intervenir, pour un montant annuel minimum de 160 000 € HT et maximum de 600 000 € HT, sur l'ensemble du territoire communal, montant réparti à parts égales en deux lots géographiques, respectivement la zone Est et la zone Ouest et la zone Est de la Ville (délimitées par la ravine des Patates-à-Durand).

Ces travaux d'élagage, d'entretien ou d'urgence, concernent tous les arbres situés sur le domaine public et privatif de la collectivité, prioritairement sur les sites scolaires et périscolaires, les lieux d'accueil du public et les axes routiers.

Face au besoin croissant d'entretien du parc arboricole communal, notamment sur les nouveaux espaces à entretenir (comme le Cœur Vert Familial), il est proposé de renforcer les moyens mis en œuvre pour l'élagage des arbres en lançant un nouveau marché, sans montant minimum ni maximum et en conservant la décomposition du marché en deux lots géographiques (Est et Ouest de la Ville). Cela offrira plus de flexibilité dans la gestion budgétaire et opérationnelle du marché en fonction des urgences, notamment en période cyclonique. D'ailleurs, pour éviter que le marché n'arrive à échéance en saison humide, il est proposé de le lancer sur une première période de dix-huit mois, à partir du 10 janvier 2016. Le marché pourra ensuite être reconduit une fois, sur une période de douze mois, sans que sa durée totale n'excède trente mois. Le marché s'achèvera ainsi systématiquement à la saison sèche.

Les prestations d'élagage sont évaluées à 900 000 € HT pour la première période de dix-huit mois, puis à 600 000 € HT pour la seconde période de douze mois, soit un montant total du marché estimé à 1 500 000 € HT sur la période 2016-2018 de trente mois. Ces prestations doivent donc faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Je vous demande en conséquence :

1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en deux lots géographiques : zone Est et zone Ouest du territoire communal ;

Rapport n°15/4-16

- marché à bons de commande sans minimum et sans maximum ;
- marché conclu pour une durée de dix-huit mois, renouvelable une fois sur une période de douze mois par reconduction tacite, soit pour une durée totale de trente mois ;
- estimation prévisionnelle : 450 000 € HT par lot pour la première période de dix-huit mois, puis 300 000 € HT par lot pour la seconde période de douze mois ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 / article 611 du Budget principal ;

2° de m'autoriser à engager la consultation, à passer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;

3° de m'autoriser à signer les marchés et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15416-A-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
03/09/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET TRAVAUX SPECIALISES D'ELAGAGE DES ARBRES DE LA VILLE

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 14/2-01 du Conseil Municipal en séance du 12 avril 2014 ;

Sur le RAPPORT N° 15/4-16 du Maire ;

Vu le rapport de Madame DUCHEMANN Yvette, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché de travaux spécialisés d'élagages des arbres de la Ville.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en deux lots géographiques : zone Est et zone Ouest du territoire communal ;

Délibération n°15/4-16

- marché à bons de commande sans minimum et sans maximum ;
- marché conclu pour une durée de dix-huit mois, renouvelable une fois sur une période de douze mois par reconduction tacite, soit pour une durée totale de trente mois ;
- estimation prévisionnelle : 450 000 € HT par lot pour la première période de dix-huit mois, puis 300 000 € HT par lot pour la seconde période de douze mois ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 / article 611 du Budget principal.

ARTICLE 3

Autorise le Maire, à engager la consultation, à passer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer les marchés et tous les actes y afférents.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget de la Ville, sous les chapitre 11 et article 611.

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/09/2015



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15416-B-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015